

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 36 (1989)
Heft: 5

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le vin d'honneur offert par la Municipalité de Delémont à l'Hôtel de ville.



Les membres de l'AI RPC à l'heure du repas et de la détente.

compte tenu du très important travail d'organisation que demande la mise sur pied d'une telle manifestation. Les finances de l'association sont saines. Le capital est de 7492 francs et le bénéfice

de 141 francs. Précise et efficace notre trésorière est un trésor.

Toujours prêt pour de nouvelles aventures, le comité reste fidèle au poste. Créée en automne 1988, l'Association

des instructeurs de l'Office fédéral de la protection civile a été présentée par André Christ, membre du comité de cette association. Section de l'association des cadres de la Confédération qui compte 4500 membres, elle poursuit plusieurs buts dont une amélioration de l'image de l'instructeur, la reconnaissance de la profession d'instructeur par l'OFIAMT, la retraite à 58 ans, l'amélioration des cours fédéraux, entre autres. L'assemblée s'est ensuite rendue dans la grande salle de l'Hôtel de Ville où un vin d'honneur a été offert par la Municipalité. Monsieur André Chavanne, vice-maire, a présenté un très intéressant aperçu historique de la ville de Delémont.

Après un excellent repas servi au restaurant du Soleil, Monsieur Hubert Gunzinger, chef du bureau cantonal de la protection civile, a transmis les salutations du Ministre François Lachat, chef du Gouvernement de la République et Canton du Jura ainsi que les salutations du bureau cantonal. Il a particulièrement insisté sur l'importance de l'activité de notre association et de ses objectifs.

L'après-midi, les membres se sont retrouvés à l'entrepôt de la Régie fédérale des alcools où ils ont été reçus par le directeur de cet important établissement, Monsieur Schaller. Nous avons ainsi appris que l'alcool stocké à l'état presque pur, 99,99%, est entreposé dans d'énormes réservoirs entièrement galvanisés. En effet, l'alcool est très corrosif et son volume varie selon l'état de la température, si bien qu'il est vendu au kilo et non au litre. L'entrepôt de Delémont est le seul endroit en Suisse qui possède une importante collection d'alambics de toutes les formes et de toutes les grandeurs. Il est prévu de créer un musée qui permettra au public d'admirer ces objets dont certains sont fort ingénieux. En conclusion, nous adressons nos très vifs remerciements à notre ami Joseph Chételat, membre du comité, qui a organisé cette journée avec dévouement et compétence à la satisfaction de tous. ▲

TELED **TELED** **TELED** **TELED** **TELED** **TELED** **TELED**

TELED

hat eine Lösung für beschränkte Budgets
a une solution pour les budgets «serrés»

«Allwetter» Schutz-Bekleidung

leicht, kältebeständig, wasserdicht und
besonders preisgünstig

Vêtements de protection «Tout-Temps»

légers, souples au froid, imperméables et
particulièrement avantageux

TELED SA – 2003 Neuchâtel ☎ (038) 31 33 88 / ☐ 952 633 TLED CH / ☐ (038) 31 50 10

TELED **TELED** **TELED** **TELED** **TELED** **TELED** **TELED**

